

## L'AGRICULTURE TUNISIENNE DANS UN CONTEXTE DE LIBÉRALISATION

Mohamed ELLOUMI\*

***Résumé** - Le développement de l'agriculture tunisienne s'est réalisé jusqu'à nos jours dans un cadre relativement protégé et avec l'appui de l'État. Il s'est traduit par l'augmentation du nombre des exploitations, notamment des micro-exploitations, et surtout par la consolidation de l'exploitation moyenne. Au niveau territorial, on a assisté à l'émergence de nouveaux pôles de production avec pour certaines régions un passage relativement rapide de l'agro-pastoralisme à une agriculture irriguée intensive. La Tunisie qui a signé la première l'accord d'association avec l'UE garde un certain niveau de protection de son secteur agricole, à la fois pour des raisons économiques et sociales. Toutefois, la libéralisation des échanges agricoles, en portant la concurrence sur le marché intérieur, risque de remettre en cause cette dynamique sinon dans son ensemble du moins pour l'agriculture familiale, les secteurs et les territoires les moins compétitifs.*

**Mots-clés** - TUNISIE, POLITIQUES AGRICOLES, AGRICULTURE FAMILIALE, LIBÉRALISATION.

**Classification JEL** : Q17, Q18.

---

\* INRAT, Tunis.

## INTRODUCTION

Le développement de l'agriculture tunisienne s'est réalisé jusqu'à nos jours dans un cadre relativement protégé<sup>1</sup> et avec l'appui de l'État (développement agricole, développement rural, subventions à certains intrants, prix administrés pour les produits de base, etc.). La croissance de la production, dont le taux a atteint une moyenne de 3,6 % sur 40 ans, a été, de fait, tirée par l'augmentation de la demande intérieure, elle-même favorisée par l'amélioration du pouvoir d'achat, l'urbanisation et la croissance démographique (Zaafrane, 2002 ; Chemingui, 2002 ; STUDI, 1998).

Dans ce cadre protégé, l'agriculture tunisienne a connu de profondes mutations, qui se sont traduites par l'augmentation du nombre d'exploitations, notamment par le gonflement du nombre des micro-exploitations et surtout par la consolidation de l'exploitation moyenne. Au niveau territorial, on a assisté à l'émergence de nouveaux pôles de production avec pour certaines régions un passage relativement rapide et réussi de l'agro-pastoralisme à une agriculture irriguée intensive. Au niveau sectoriel, les performances d'ensemble de l'agriculture tunisienne cachent certaines contre performances notamment dans les secteurs les plus protégés qui n'ont pas connu une amélioration notable de leur productivité. La Tunisie exporte un nombre réduit de produits destinés en grande partie au marché de l'Union européenne (UE). Ces produits à l'exception des agrumes semblent être à l'abri de la concurrence au moins à moyen terme, à la fois pour des raisons de qualité des produits et pour leur spécificité.

La Tunisie qui a signé la première l'accord d'association avec l'UE garde un certain niveau de protection de son secteur agricole, à la fois pour des raisons économiques, mais aussi sociales. La libéralisation des échanges agricoles, en portant la concurrence sur le marché intérieur, risque de remettre en cause cette dynamique sinon dans son ensemble du moins pour les secteurs, les agriculteurs et les territoires qui possèdent le moins de capacité pour faire face aux changements induits par cette libéralisation.

L'agriculture tunisienne semble avoir relativement bien géré le virage de

---

<sup>1</sup> Jusqu'en 2000, les produits agricoles bénéficiaient de taux de protection nominale (TPN) et effective (TPE) relativement élevés, comparés à ceux des autres secteurs de l'économie, TPN = 126 % et TPE = 162 %, en 2000. Par ailleurs, si l'ouverture de l'économie nationale a progressé depuis le début des années 1960, celle de l'agriculture a régressé sur la même période (Comète Engineering, 1996).

l'ajustement structurel à quelques exceptions près. Sera-t-elle en mesure d'amortir le choc d'une plus réelle libéralisation des échanges qui portera la concurrence sur le marché intérieur alors que les limites de la mobilisation des ressources sont atteintes et que la pression démographique ne fait que s'exacerber du fait de l'incapacité du milieu urbain à absorber le surplus de main-d'œuvre dégagé par la nécessaire amélioration de la productivité et la modernisation des structures agraires ?

La libéralisation risque d'avoir à la fois des incidences directes sur les producteurs agricoles par une concurrence plus forte sur le marché intérieur, mais elle devrait se traduire aussi par des changements dans les conditions de reproduction de certaines exploitations dont la survie dépend tout autant du marché des produits agricoles que de celui de l'emploi et des activités extra-agricoles.

Cette étude a pour objectif de mettre en lumière les mécanismes de fonctionnement et de dynamique de reproduction des différentes formes d'exploitation à la fois en les replaçant dans leur environnement territorial et en tenant compte des conditions d'évolution du secteur en question. De là, elle doit permettre de mieux évaluer la capacité de réaction des différents types d'agriculture à la libéralisation des échanges agricoles et à la déprotection de l'agriculture tunisienne, en prenant en considération à la fois la compétitivité des produits, la capacité du type d'exploitation et enfin la nature territoriale de l'organisation de la production. C'est donc en définitive une approche territoriale qui semble le plus à même de répondre à notre question de recherche à savoir la capacité différenciée de l'agriculture tunisienne à faire face à une libéralisation complète des échanges dans le cadre de la zone euro-méditerranéenne.

Nous présentons en premier lieu les mutations de l'agriculture tunisienne et du monde rural et leur signification, en second lieu nous donnons une lecture de l'évolution de la politique agricole et de la place de celle-ci dans l'économie tunisienne, pour enfin estimer l'impact possible d'une plus grande libéralisation des échanges agricoles et alimentaires et les capacités différenciées d'y faire face par les différents types d'exploitations et de territoires.

## **1. LES MUTATIONS AU SEIN DE L'AGRICULTURE ET DU MONDE RURAL : LES CONSTATS**

A son indépendance la Tunisie a hérité d'une agriculture duale et faiblement intégrée à l'économie nationale. Dès les premières années de l'indépendance, la politique agricole a cherché à intégrer l'agriculture à l'économie nationale et à atténuer ce dualisme. Un demi-siècle plus tard le constat peut être fait d'une intégration du secteur agricole à l'économie et une contribution au développement

du pays, mais un nouveau dualisme s'est instauré entre les exploitations agricoles et entre les territoires. Nous allons passer en revue les mutations les plus significatives, sans prétendre à l'exhaustivité.

### **1.1. Les conditions de la production agricole**

L'agriculture tunisienne est handicapée à la fois par des ressources naturelles limitées et parfois surexploitées. En effet, les conditions de la production agricole sont relativement difficiles et n'offrent guère de grandes possibilités d'une agriculture intensive en sec sur de larges superficies. De plus les ressources hydrauliques sont limitées et leur mobilisation bien avancée n'a permis l'irrigation que de moins de 400 000 ha soit de l'ordre de 7 % de la superficie agricole utile (SAU).

Ainsi la majeure partie de la SAU se trouve sous des conditions climatiques arides ou semi-arides avec des précipitations inférieures à 400 mm par an. Moins de 20 % de la SAU reçoit plus de 400 mm de pluie par an. La majeure partie du territoire se situe dans les étages bioclimatiques semi-aride (inférieur), aride et désertique. La partie du pays qui est adaptée à une agriculture en sec intensive est d'une part réduite et d'autre part soumise elle aussi à une variation interannuelle des précipitations et des températures qui peut remettre en cause la récolte.

### **1.2. Changements techniques et mutations des paysages agricoles**

En un demi-siècle, l'agriculture tunisienne a subi de profondes mutations qui ont touché tout autant les aspects techniques que l'occupation de l'espace et les systèmes agraires. Ces changements, comme nous allons le voir, ont concerné les différents types de structure avec des intensités diverses ainsi que les régions, mais sous des formes différentes.

On peut noter tout d'abord la généralisation de la mécanisation. En effet même si le nombre d'agriculteurs propriétaires de tracteurs et de moissonneuses batteuses reste faible, la location de ce type de matériel permet à un nombre de plus en plus important d'avoir accès à la mécanisation. Celle-ci concerne pratiquement plus de 80 % des exploitations avec une part plus importante en superficie. Ainsi d'après l'enquête sur les structures des exploitations, les agriculteurs qui ont recours à la location des tracteurs sont passés entre 1961-1962 et 1994-1995 de 43 000 exploitants (16 % du total) à 359 000 exploitants (soit 76 %) ; le nombre de propriétaires de tracteurs est passé lui de 13 000 à 27 650 soit de 4 % à 6 %.

**Tableau n° 1 : Évolution de la mécanisation : nombre de tracteurs**

Enquête 1961-1962	Enquête 1994-1995	Taux d'évolution (%)
-------------------	-------------------	----------------------

Nombre de tracteurs	10 047	35 090	+ 249
Superficie exploitée	2 955 000	3 885 000	+ 31
Tracteur pour 100 ha	0,34	0,90	+ 164

Source : Enquête sur les structures des exploitations agricoles 1994-1995.

Cette forme d'accès à la mécanisation constitue une modalité de modernisation de l'activité agricole sans un recours important à l'investissement et sans relation avec la taille des exploitations agricoles<sup>2</sup>. Elle permet d'intensifier les itinéraires techniques et l'adoption de certaines innovations sur des structures de faible taille économique.

L'utilisation des intrants chimiques et des variétés à haut rendement a connu elle aussi un grand développement même si globalement l'agriculture tunisienne reste en deçà de la moyenne des pays de la région. L'utilisation des engrais est ainsi passée de 5 kg en moyenne au début des années 1960 à 25 kg en moyenne en 1994-1995. Cette utilisation est par ailleurs inégale entre les systèmes de culture et les types d'agriculteurs notamment en ce qui concerne les cultures vivrières.

Le cheptel ovin a connu une nette croissance en passant de 230 000 têtes en 1961-1962 à 6200 000 en 1994-1995 (Ministère de l'Agriculture, 1996). Pour le cheptel bovin, même si la taille du troupeau n'a pas connu une variation aussi spectaculaire, la mutation concerne surtout la race et la conduite, puisque l'on est passée d'un troupeau de race locale à un troupeau de race améliorée conduit en intensif pour la production laitière (Chemak et Elloumi, 2002).

Dans ce sens il faut signaler que le secteur de la production laitière a connu une accélération de la croissance depuis le début des années 90 avec la mise en place d'une politique cohérente qui encourage la production domestique et qui favorise la collecte et la transformation de la production pour les besoins du marché local (Bourbouze et Elloumi, 1999).

Il y a eu aussi le développement de spéculations en hors sol telles que l'élevage avicole qui contribue pour près de 40 % de la production totale de viande dans le pays. Mais cela concerne aussi la production laitière avec le développement de bassins laitiers dans des régions sans ressources fourragères importantes, c'est le cas de la région de Sfax et de tout le Sahel de Sousse.

Mais la plus importante mutation qu'a connue l'agriculture tunisienne

---

<sup>2</sup> Cette forme d'accès aux facteurs de production a été bien décrite dans le cas de l'agriculture italienne et par la suite dans celui de l'agriculture espagnole et permet de comprendre les processus de modernisation de ces agricultures avec une situation de blocage des structures de production. Voir à ce sujet Arnaldi et al. (1996).

concerne, semble-t-il, le paysage agraire notamment en ce qui concerne les plantations arboricoles et l'aménagement des périmètres irrigués. La superficie arboricole a été multipliée par deux depuis l'indépendance avec une superficie totale de plus de deux millions d'hectares soit près de 45 % de la surface agricole utile. Ceci correspond à un changement complet du paysage agricole de certaines zones notamment celle de la steppe qui était jusqu'à une date récente le domaine des parcours pour un cheptel transhumant.

### 1.3. Blocage des structures

L'autre élément caractéristique de l'évolution de l'agriculture tunisienne a trait à l'augmentation du nombre d'exploitations et au vieillissement de la population des chefs d'exploitation. Cette situation traduit à notre sens à la fois un attachement à la terre et surtout un blocage des structures suite à l'absence d'alternative d'emploi stable et rémunérateur en dehors de l'agriculture (pour plus de détails voir Abaab et Elloumi, 2001).

#### 1.3.1. Augmentation du nombre d'exploitations

Les enquêtes agricoles de base réalisées régulièrement tous les cinq ans, depuis 1975 et jusqu'en 1990, montraient déjà une légère augmentation du nombre d'exploitations sur l'ensemble de la période et par rapport aux résultats de la première enquête d'envergure réalisée avec le soutien de la FAO en 1961-1962 sur la structure des exploitations agricoles. Ainsi en 1980-1981, l'enquête agricole de base estimait le nombre d'exploitations à 355 000 unités soit une augmentation de l'ordre de 9 % par rapport à 1961-1962. Toutefois ce sont les résultats de l'enquête de 1994-1995 qui révélèrent une augmentation assez importante voire exceptionnelle du nombre des exploitations.

En effet, comme le montre le tableau n° 2, malgré la stagnation de la surface agricole, le nombre des exploitations est passé de 326 000 unités à 471 000, soit une augmentation de l'ordre de 44 %. La taille moyenne de l'exploitation ayant chuté de 16 à 11,2 ha.

**Tableau n° 2 : Évolution du nombre d'exploitations et de la superficie**

	Enquête 1961-1962	Enquête 1994-1995	Taux d'évo- lution (%)
Nombre d'exploitations (1000 unités)	326	471	44,0
Superficie agricole (1000 ha)	5 206	5 295	1,7
Superficie moyenne par exploitation (ha)	16,0	11,2	- 30,0
Superficie agricole disponible par habitant	1,2	0,6	- 50,0
Superficie agricole par actif	28,9	20,4	- 29,0

Source : Enquête sur les structures des exploitations agricoles 1994-1995.

Le tableau n° 2 montre aussi que la croissance de la population totale du pays qui est passée de près de 4 200 000 à plus de 8 700 000 habitants de 1961 à 1995 s'est accompagnée d'une chute de la superficie agricole disponible par habitant de 50 %. D'autre part, l'agriculture a permis la création de l'équivalent de 80 000 emplois permanents du fait notamment du développement de l'arboriculture et de l'irrigation (Comète Engineering, 1996).

L'augmentation du nombre des exploitations a concerné l'ensemble des strates de superficie à l'exception de celle de plus de 100 ha qui, au contraire, a connu une réduction de leur nombre. Malheureusement les résultats de l'enquête sur les structures ne permettent pas de voir les mécanismes qui ont permis cette évolution. En effet, nous sommes réduits à des hypothèses sur l'apurement foncier (terres collectives et *habous*) et sur l'émiettement par le processus de succession et donc de passage d'une génération à une autre.

Il est vrai que l'opération d'apurement des terres *habous* et des terres collectives a permis la remise dans le circuit économique de superficies assez importantes, de même que la privatisation des terres domaniales. Mais dans la plupart des cas, ces opérations n'ont fait qu'officialiser des situations d'exploitation de fait.

La cession des terres domaniales a commencé depuis la nationalisation de celle-ci en 1964, et a connu plusieurs étapes, ainsi même si lors de la dernière décennie le processus s'est quelque peu accéléré, il n'a pas pu aboutir à la création d'un nombre important d'exploitations nouvelles. On chiffre ainsi le nombre de nouvelles exploitations à environ 1 100 unités, entre sociétés de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA) et lots de techniciens ou de jeunes agriculteurs.

En ce qui concerne la liquidation des *habous*, cette opération est aussi relativement ancienne, elle est l'une des premières interventions du jeune État national dans le domaine foncier. Elle a abouti plus à une remise dans le circuit économique des terres *habous* (public ou privé) qu'à la création de nouvelles exploitations. En effet la liquidation aboutissait le plus souvent à la reconnaissance de fait des exploitants de ces terres sous forme d'*enzel* (rente perpétuelle fixe) ou *kirdar* (rente perpétuelle à taux variable). Ainsi 180 000 ha de *habous* publics ont été transférés au domaine de l'État, puis attribués, à la faveur de la loi du 1974, aux tenants des *enzels* et des *kirdars* qui les exploitaient déjà et ceci depuis parfois plusieurs générations.

La privatisation des terres collectives qui a concerné la plus grande superficie (plus de 1200 000 ha) a commencé elle aussi depuis les premières années de l'indépendance. Elle a abouti à la confirmation du droit d'appropriation ou de *haouz* par vivification. Elle ne semble pas avoir conduit à la création d'un grand nombre d'exploitations nouvelles, les bénéficiaires étant exclusivement les membres de la communauté tribale qui avait déjà la jouissance effective de ces terres.

### **1.3.2. Émiettement de la micro-exploitation et consolidation de l'exploitation moyenne**

Le tableau n° 3 montre l'évolution du nombre des exploitations selon les classes de taille. Ainsi l'augmentation la plus forte du nombre d'exploitations est celle de la strate de moins de 5 ha, suivie de celle des exploitations entre 5 et 10 ha. Ce qui traduit un émiettement de la propriété foncière d'une génération à l'autre.

**Tableau n° 3 : Évolution du nombre des exploitations selon la taille (en 1000 unités)**

Strates	Enquête 1961-1962		Enquête 1994-1995		Taux d'évolution (%)
	Nombre	%	Nombre	%	
Moins de 5 ha	133	41	251	53	89
de 5 à 10 ha	73	22	92	20	26
de 10 à 50 ha	106	32	114	24	7
de 50 à 100 ha	9	3	10	2	18
100 ha et plus	5	2	4	1	- 20
Total	326	100	471	100	44

Source : Enquête sur les structures des exploitations agricoles 1994-1995.

Le tableau n° 4 montre à la fois une augmentation de la superficie exploitée par les petites exploitations de moins de 10 ha, une stagnation de celle de taille moyenne (10-50 ha), une perte importante enregistrée par les grandes exploitations de plus de 100 ha, qui tout en perdant de l'ordre de 200 000 ha, voient leur superficie moyenne augmenter suite à la diminution de leur nombre. Pour toutes les autres strates il y a par contre une réduction de la superficie moyenne.

**Tableau n° 4 : Évolution de la superficie des exploitations selon la taille**

Strates	Enquête 1961-1962			Enquête 1994-1995			Taux d'évolution (%)
	Superficie	%	Superficie moyenne	Superficie	%	Superficie moyenne	
Moins de 5 ha	318	6	2,4	471	9	1,9	48
de 5 à 10 ha	531	10	7,3	643	12	7,0	21
de 10 à 50 ha	2 275	44	21,5	2 235	42	19,6	- 2
de 50 à 100 ha	583	11	64,8	645	12	64,5	11
100 ha et plus	1 499	29	299,8	1 301	25	325,3	- 13



Total	5 206	100	15,9	5 295	100	11,2	1,7
-------	-------	-----	------	-------	-----	------	-----

Source : Enquête sur les structures des exploitations agricoles 1994-1995.

En définitive si l'on analyse ensemble l'évolution des superficies et du nombre des exploitations on remarque que les exploitations de moins de 5 ha ont connu une augmentation très importante en nombre, de près de 90 %, avec en parallèle une augmentation de la superficie puisque ces exploitations occupent 9 % de la surface agricole au lieu de 6 % 33 ans auparavant.

Il y a en fait un éclatement de la structure des exploitations par un gonflement du nombre et de la surface occupée par les exploitations de petite taille et une réduction du nombre des grandes exploitations. Par contre les exploitations moyennes connaissent à la fois une augmentation de leur nombre et de la surface qu'elles occupent.

Ainsi l'augmentation du nombre des exploitations de moins de 5 ha contribue-t-elle pour plus de 80 % dans l'augmentation totale du nombre d'exploitation. Par contre en ce qui concerne les grandes exploitations, il y a une réduction du nombre des exploitations de plus de 100 ha, mais qui est compensée par l'augmentation de celle de 50 à 100 ha.

Toutefois l'élément le plus remarquable est la consolidation de l'exploitation moyenne de 5 à 50 ha, avec d'une part une place plus importante en nombre et en superficie des exploitations de 5 à 10 ha et une stabilisation des exploitations de 10 à 50 ha. Cette évolution est par ailleurs corroborée par l'évolution de la superficie moyenne par strate qui reste stable pour les exploitations moyennes et qui accuse la réduction la plus significative pour les exploitations de moins de 5 ha.

### 1.3.3. Vieillesse des chefs d'exploitation

La comparaison des résultats des deux enquêtes concernant l'âge des chefs d'exploitation laisse apparaître un vieillissement de cette population : ainsi la part des chefs d'exploitation de plus de 60 ans est passée de 21 à 37 % alors que celle des jeunes (moins de 40 ans) a connu une évolution inverse. Il en est de même pour la superficie exploitée par les deux catégories d'exploitants.

Tableau n° 5 : Répartition des exploitations selon l'âge du chef d'exploitation

	Enquête 1961-1962		Enquête 1994-1995	
	Exploitants	Superficie	Exploitants	Superficie
Moins de 40 ans	33	27	21	19
De 40 à 60 ans	46	49	42	41
60 ans et plus	21	24	37	40

*Source : Enquête sur les structures des exploitations agricoles 1994-1995.*

Le blocage des structures agraires s'expliquerait ainsi par les difficultés de succession dans les exploitations. Alors que le nombre d'aides familiaux est important dans toutes les strates, la succession se fait de plus en plus tardivement avec un vieillissement des chefs d'exploitation et un niveau de scolarisation qui reste assez faible (plus de 80 % des exploitants n'ont pas dépassé le niveau des études primaires).

### **1.5. La pression démographique et la surexploitation des territoires**

Les performances de l'agriculture ont été obtenues grâce à d'importants investissements qui ont permis la mobilisation de l'ensemble des ressources en sol et en eau et de moderniser les techniques de production. Les possibilités de mobilisation de certaines ressources naturelles deviennent de plus en plus limitées comme pour les ressources hydrauliques par exemple<sup>3</sup>, ce qui rend de plus en plus aigu le problème d'arbitrage entre les secteurs et met à l'ordre du jour la gestion de la demande de la ressource en eau. Les ressources en sol quant à elles subissent à la fois les effets de la dégradation par l'érosion et la salinisation et par la pression urbaine, ce qui retire à l'activité agricole annuellement l'équivalent de 20 000 ha, parfois situés dans les meilleures terres.

L'augmentation du nombre d'exploitations et la réduction de la taille moyenne de celle-ci témoignent d'une pression de plus en plus forte sur les ressources et se traduisent en effet par des dégradations par endroit spectaculaires de ces ressources, notamment les ressources en eau et en sol.

Aujourd'hui l'agriculture tunisienne a atteint des limites en termes de mobilisation des ressources naturelles... Désormais le développement agricole repose plus sur une mobilisation qualitative des ressources disponibles. L'optimisation de l'utilisation des périmètres irrigués, la mobilisation des moyens financiers, l'amélioration de l'encadrement et de la formation, le perfectionnement des circuits de distribution et de commercialisation constituent autant de moyens permettant l'amélioration des rendements qui restent à des niveaux modestes comparés à ceux, assez élevés, enregistrés par beaucoup de pays méditerranéens.

### **1.5. Diminution de la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut et déficit chronique de la balance agricole et alimentaire**

Depuis l'indépendance de la Tunisie, la place de l'agriculture dans l'économie

---

<sup>3</sup> Sur près de 5 milliards de m<sup>3</sup> de volume potentiel le taux de mobilisation est de l'ordre de 66 % à un coût économiquement soutenable (MEAT, 1998).

a beaucoup évolué sans pour autant perdre complètement de son importance. Ainsi si au début des années 60, le secteur de l'agriculture et de la pêche représentait plus de 20 % du produit intérieur brut et 40 % de l'emploi, il ne représente plus au début du 21<sup>e</sup> siècle que près de 12 % du PIB et 20 % de l'emploi.

En terme de participation de l'agriculture aux exportations et aux importations, on constate la même tendance avec une perte encore plus importante pour les produits agricoles.

**Tableau n° 6 : Évolution du PIB total et du PIB agricole au cours des quatre dernières décennies (moyenne annuelle en millions de Dinars courants)**

PIB	1961-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1998	1999-2001
PIB total ( MD* )	541	1670	6434	16313	
PIB agricole (MD)	116	280	871	2216	
PIBA/PIB en %	21,4	16,8	13,5	13,6	12,6

Source : Aabaab, 1999, CIHEAM, MedObs, 2002.

MD : million de Dinars Tunisiens, soit environ 0,8 \$ US.

A la veille du X<sup>e</sup> plan (2002-2006) les exportations de produits agricoles ne représentent plus que 10 % de l'ensemble des exportations. Ainsi dans son ensemble l'économie tunisienne a connu une certaine diversification et n'est plus dépendante du secteur agricole dans ses relations avec le reste de l'économie mondiale, mais reste toutefois dépendante en terme d'emploi et de couverture des besoins alimentaires de base de la population.

**Tableau n° 7 : Les principaux groupes de produits échangés par la Tunisie (en %)**

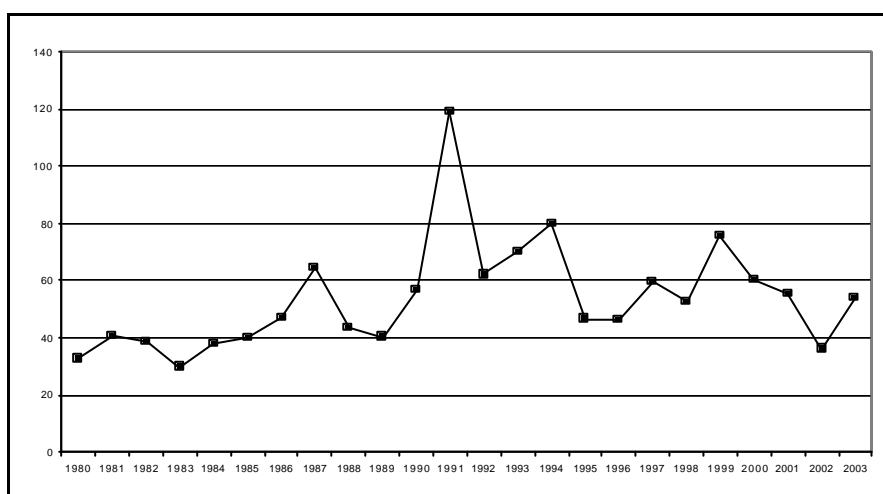
	1989-1991	1991-1993	2000-2002	2002-2004
Valeur moyenne des importations (MD)	429,4	369,7	934,7	1023,4
Céréales	42	31	56,3	46,5
Huiles alimentaires	15	16	11,3	18
Sucre	13	15	9,5	9,7
Autres	30	32	22,9	25,8
Valeur moyenne des exportations (MD)	359,9	409,8	609,7	774,7
Produits de la mer	25	19	20,8	23,6
Dattes	12	11	14	16,3
Agrumes	3	2	1,9	2,1
Huile d'olives	42	47	28,4	48
Autres	18	19	34,9	10

Sources : Chemingui, 2001, et Ministère de l'Agriculture, 2005.

La Tunisie exporte ainsi principalement des produits de l'arboriculture (huile d'olive et dattes) et des produits de la mer et importe des céréales (pour l'alimentation humaine et animale) ainsi que des huiles alimentaires et du sucre. Entre les années 1980-1990 et les années 2000, cette structure reste globalement inchangée, même si la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires a connu une certaine amélioration. En effet, celle-ci, après avoir connu une détérioration assez forte dans les années 70 et 80, a connu un certain redressement depuis le début des années 90, mais reste globalement déficitaire avec une forte fluctuation suivant les conditions climatiques de l'année en question.

L'amélioration de la balance commerciale traduit un progrès des taux de couverture par produits. Ainsi la Tunisie a atteint un niveau d'autosuffisance en lait et en viande (avec environ 100 kg de lait et 26 kg de viande par an et par habitant). Cette situation reste toutefois précaire et très dépendante des conditions climatiques. Par ailleurs le déficit reste structurel pour d'autres produits tel quel le sucre, les céréales et les huiles végétales<sup>4</sup>.

**Graphique n° 1 : Évolution de la balance commerciale agricole et alimentaire (en %)**



Source : Ministère de l'agriculture, *Annuaire statistique, plusieurs années.*

## 1.6. Urbanisation et perte d'emploi rural

<sup>4</sup> La Tunisie exporte l'huile d'olive et importe les huiles végétales afin de bénéficier ainsi du différentiel de prix sur le marché international et d'avoir un excédent en devises, mais globalement le bilan en volume est négatif en terme de couverture des besoins de consommation.

Pour l'emploi agricole et la population rurale on constate la même tendance. L'agriculture n'emploie plus que de l'ordre de 20 % de la population active totale. De plus, en milieu rural, l'emploi agricole ne représente plus que de l'ordre de 50 % de l'emploi total. Ces deux indicateurs montrent bien que l'économie tunisienne a connu une certaine diversification et que par ailleurs cette diversification touche l'ensemble du territoire y compris l'espace rural où l'activité agricole a perdu de sa prééminence.

**Tableau n° 8 : Évolution de la population rurale en Tunisie entre 1966 et 2001**

Désignation	1966	1975	1984	1994	2001
Population rurale (1000 hab.)	2713,6	2932,4	3285,4	3423,6	3251
% population rurale	59,8	52,5	47,2	39	34

Source : INS, pour 2001, et Abaab et al. (2000) pour 1975, 1984, 1994.

**Tableau n° 9 : Répartition (en %) de la population active occupée par secteur et taux du chômage en milieu rural et en Tunisie en 1994**

Secteur	AGRI	IND	BTP	SERV	ADM	AUTR	Taux de chômage
Milieu rural	48,2	12,2	18,4	12,4	7,5	1,3	21,1 %
% Tunisie	21,9	21,2	13,2	25,9	16,5	1,3	17 %

Source : INS, 1994. Cité par Abaab et al, 2000.

(AGRI : agriculture, IND : industrie, BTP : bâtiment et travaux publics, SERV : services, ADM : administration, AUTR : autres).

Toutefois cette évolution n'est pas uniforme pour toutes les régions, avec certaines qui connaissent une diversification de leur économie alors que d'autres ont gardé leur caractère agricole. C'est ainsi que la région de la Tunisie centrale est restée à dominante agricole et rurale. Pour la région du Centre Ouest de la Tunisie (gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid et Kairouan) la population rurale représente 70,5 % en 1994 contre 39 % pour la Tunisie entière et 21,2 % pour la région du Nord Est. Pour le gouvernorat de Sidi Bouzid, par exemple, l'emploi agricole représente plus de 46 % dans l'emploi total, et la population rurale plus de 77 %.

Ces zones, malgré le développement de leur agriculture et sa diversification, restent dans une situation fragile. Leur économie n'a pas connu un processus de diversification similaire à celle d'autres régions et le processus d'urbanisation même s'il a été amorcé n'a pas été accompagné par l'émergence d'une activité industrielle et de service qui soit en mesure de soutenir le processus de développement agricole et de créer des alternatives d'emploi pour la population.

### **1.7. Agriculture familiale et dynamique territoriale contrastée**

Les mutations des structures agraires qui ont eu lieu depuis une quarantaine d'années peuvent être interprétées comme étant la traduction du renforcement du caractère familial de l'agriculture tunisienne.

Il en est ainsi de la consolidation de la place des exploitations de taille moyenne avec à la fois un mode de faire valoir direct et le recours à l'emploi de la main-d'œuvre familiale. Le recours à la pluriactivité dans une proportion importante des exploitations, notamment les petites et moyennes, tout en permettant la diversification des sources de revenu, permet à celles-ci d'avoir accès aux moyens de production modernes sans rapport avec la taille de l'exploitation. Il leur permet aussi d'avoir une autonomie financière et de ce fait un degré de liberté assez important pour la reproduction de ce type d'exploitation. La généralisation de la mécanisation et le recours à l'autofinancement renforcent le caractère familial et permettent à ce type d'exploitation de s'intégrer à l'économie de marché dans des conditions favorables.

L'exploitation des possibilités d'irrigation, de même que les opportunités offertes par les projets de développement rural, notamment par les micro-crédits en appuyant les stratégies de valorisation de la main-d'œuvre familiale et en permettant l'intensification et la diversification sur de petites superficies, ont permis la consolidation du caractère familial de l'agriculture tunisienne, même si ceci s'est accompagné par la marchandisation de plus en plus forte des rapports familiaux de production comme l'a montré Gana (1998).

Toutefois, certains espaces restent en dehors de ce processus et certains sont même le théâtre d'un processus de dégradation des ressources, avec des conditions de vie difficiles. En effet le processus de modernisation possède à la fois certaines constantes (agriculture familiale fortement intensive en travail familial et intégrée au marché, utilisant le plus souvent les ressources hydrauliques), mais il se déroule suivant des modèles techniques divers : il s'agit dans certaines régions de l'arboriculture en sec, dans d'autres de l'irrigation avec l'utilisation des abris plastiques, ailleurs de l'association de l'agriculture et d'un élevage hors sol, etc. C'est alors plus par l'absence d'un modèle adapté aux conditions naturelles, sociales et économiques de la région, que par l'exclusion de celle-ci du champ d'intervention de l'État, que l'on peut expliquer dans certains cas l'échec de ce processus de transformation. C'est le cas, par exemple, de la zone de Menzel Habib qui ne trouve pas de modèle adapté à son contexte écologique et qui se trouve ainsi tiraillée entre le modèle de l'arboriculture en sec selon le modèle sfaxien et celui de l'irrigué de Sidi Bouzid (Elloumi et a., 2000). C'est aussi le cas de certains parcours dans le sud qui ne disposant pas de ressources hydrauliques ont du mal à réussir leur mutation

en agriculture irriguée comme c'est le cas dans d'autres zones limitrophes (Elloumi et al., 2001). C'est aussi le cas des zones montagneuses du Nord Ouest où l'on cherche à promouvoir un modèle de céréaliculture-élevage ou d'arboriculture-élevage, dans lesquels la zone part handicapée par rapport aux plaines céréalières ou aux zones de piémont.

Dans ces espaces, l'agriculture joue en réalité le rôle de secteur refuge. En effet l'augmentation du nombre d'exploitations, quand il n'est pas basé sur l'existence d'un modèle technique permettant l'intensification de la production, peut être interprété comme étant un retour forcé vers le secteur agricole et l'espace rural par manque d'opportunité d'emploi en milieu urbain. De ce fait l'augmentation assez importante de la main-d'œuvre familiale ne peut être interprétée dans sa globalité comme un élément positif.

Dans ces conditions, l'augmentation du nombre d'exploitations peut se traduire par la surexploitation des ressources naturelles. La mobilisation de ressources naturelles, eau, sol et plantes, comme palliatif à l'étroitesse des exploitations se traduit inmanquablement ça et là par des atteintes à l'environnement soit par la surexploitation comme dans le cas de certaines ressources en eau ou celles des parcours (Elloumi et al, 2001) ou par une inadéquation entre les ressources et leur affectation (extension de la céréaliculture à des terres marginales par exemple).

### **1.9. Nouveau dualisme agraire**

Cette situation est à la fois le résultat des politiques mises en œuvre depuis l'indépendance voire bien avant et de la stratégie des acteurs ruraux qui agissent à la fois dans le cadre de ces politiques et en réaction à celles-ci. Le résultat de toutes ces évolutions a été dans un premier temps une réduction du dualisme agraire hérité de la période coloniale et qui opposait les exploitations traditionnelles travaillant pour l'autoconsommation et faiblement intégrées au marché et des exploitations modernes qui utilisaient des intrants industriels et la mécanisation et qui produisaient prioritairement pour le marché. L'atténuation de ce dualisme s'est faite à travers une intégration territoriale au niveau national et par une intégration de l'ensemble de l'agriculture, avec ses différentes composantes, à l'économie nationale et à l'économie de marché. Les politiques de développement rural et de l'agriculture, la politique des prix et de subvention aux intrants ont joué un rôle important dans cette intégration. Mais le rôle des stratégies des agriculteurs à travers la pluriactivité, l'autofinancement et l'externalisation de certaines techniques telles que la mécanisation, a contribué aussi fortement à cette intégration.

Toutefois, un nouveau dualisme risque de se mettre en place qui oppose les exploitations qui ont accès aux ressources naturelles et notamment à l'eau et qui maîtrisent les technologies et les circuits de commercialisation, aux exploitations qui,

même si elles sont intégrées au marché, ne possèdent qu'une faible maîtrise des techniques et surtout des circuits de commercialisation. Dans ce cadre l'articulation territoriale et l'organisation des producteurs prennent une dimension importante. Car, au-delà des structures de production, c'est au niveau des territoires que se joue l'intégration des différentes formes de production et en définitive leur capacité concurrentielle.

## **2. POLITIQUES AGRICOLES ET PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE**

### **2.1. La politique de développement et le rôle de l'agriculture**

La place de l'agriculture dans le schéma de développement n'a pas toujours été la même selon les périodes de l'histoire récente de la Tunisie<sup>5</sup>. Ainsi après une première période (1956-1969) durant laquelle le développement était basé sur la mobilisation du surplus de l'agriculture par son intégration à l'économie nationale, une seconde période (1970-1982) a cherché l'intégration de l'économie dans la division internationale du travail à travers les bas salaires. Durant cette période l'agriculture a joué le rôle de fournisseur de produits de base à bas prix.

Cette situation a évolué à partir de la première moitié des années 80, avec la mise en place d'une politique de développement rural très active. Dans ce cadre, la politique agricole, même si elle a été contrariée par le PAS, a été relativement favorable au secteur agricole notamment à travers le renforcement de la protection aux frontières et une préférence à la production nationale. Toutefois le retrait de l'État de la gestion de certaines filières et la difficulté de la mise en place de mécanismes de régulation entre opérateurs privés risque de remettre en cause certains acquis et surtout de renforcer le nouveau dualisme entre les producteurs qui maîtrisent les circuits de commercialisation et une agriculture qui s'intègre mal au marché et qui en fin de compte sert de refuge à une population pléthorique en mal d'emploi en milieu urbain.

#### **2.1.1. Le programme d'ajustement structurel**

Dans son ensemble le PAS mis en place en Tunisie ne diffère pas trop des programmes adoptés par les autres pays. Toutefois la Tunisie ayant adopté le programme plus tardivement, a pu bénéficier de l'expérience des autres, notamment en matière de filet social et des politiques d'accompagnement<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Pour une analyse de la politique agricole voir Abaab et Elloumi (1996).

<sup>6</sup> Ainsi par exemple, comme l'ont montré Bédrani et Elloumi, la réduction des dépenses de l'État en matière de transferts sociaux n'a pas connu les mêmes réductions que celles appliquées par le Maroc (Bédrani et Elloumi, 1998).



Le PAS<sup>7</sup> comprend deux composantes principales, la première concerne la stabilisation et vise à améliorer sur le court terme les équilibres financiers internes et externes et la capacité de remboursement de l'État par la compression de la demande locale et par l'accroissement des exportations. La seconde cherche sur le moyen et long terme à favoriser les mécanismes de marché par l'allègement de l'intervention de l'État et le renforcement du rôle du secteur privé.

Pour le secteur agricole, la mise en œuvre du PAS et de sa composante agricole (PASA<sup>8</sup>), vont se traduire par deux éléments fondamentaux : le démantèlement des offices et la mise en œuvre d'une politique de prix supprimant les subventions aux intrants et donnant un plus grand rôle au marché. Le programme comprend aussi une politique de désengagement de l'État et un changement profond dans la politique d'encadrement des producteurs avec un rôle accru des organisations professionnelles et paysannes.

La politique de prix, mise en œuvre dans le cadre du PASA, visait en premier lieu la suppression des subventions aux intrants et à la consommation et en second lieu l'alignement des prix à la production sur les prix du marché international avec une protection maximale ne dépassant pas 15 %.

Ainsi les prix des produits agricoles ont été dans leur majorité libérés et ont connu une évolution souvent à la hausse tirés par la croissance de la demande et l'amélioration du pouvoir d'achat des consommateurs notamment dans les villes. Cette hausse a concerné aussi les prix des intrants suite à la réduction puis à la suppression des subventions.

Cette situation s'avère favorable aux productions les moins intégrées au marché, c'est-à-dire celles qui consomment le moins d'intrants achetés sur le marché. Il en est ainsi de l'élevage ovin qui peut être relativement peu consommateur d'intrant durant les années pluvieuses, mais qui devient très dépendant du marché lors des années de sécheresse. Par contre pour les productions consommatrices d'intrants industriels la situation s'est dégradée<sup>9</sup>, notamment quand les rapports entre les producteurs et les transformateurs ne sont plus régulés par l'arbitrage des pouvoirs publics.

---

<sup>7</sup> Pour une analyse critique des fondements du PAS voir Bédoui (1994).

<sup>8</sup> Pour une analyse du contenu et de l'impact du PASA sur le secteur agricole voir Abaab et Elloumi (1996).

<sup>9</sup> Si l'on considère l'utilisation des engrais chimiques comme indicateur, on peut constater comme l'ont fait Abaab et Elloumi que la consommation des engrais a connu une forte baisse notamment sur les cultures maraîchères avec une moyenne en kg par hectare qui est passée de 400 kg en 1980 à 600 en 1985 et à 200 seulement en 1996 (Abaab et Elloumi, 1996, d'après les chiffres du ministère de l'Agriculture).

Parallèlement la suppression des subventions a touché le secteur du crédit avec la suppression des taux bonifiés pour l'agriculture et l'instauration de subventions à l'investissement notamment pour les petites et moyennes exploitations, pour les équipements d'économie d'eau d'irrigation et enfin pour les travaux de conservation des eaux et du sol.

L'autre aspect de la politique de l'ajustement structurel a trait au démantèlement des structures d'encadrement des producteurs agricoles. Ainsi l'Office de la région Sidi Bouzid a été supprimé en 1989 et ses prérogatives ont été reprises par le CRDA. Toutefois ce passage s'est traduit par une perte de souplesse de gestion et de proximité avec les agriculteurs notamment en ce qui concerne les périmètres irrigués.

## **2.2. Le post-ajustement : libéralisation, amélioration de l'environnement de la production et gestion des ressources naturelles**

A partir du milieu des années 90, avec l'adhésion au GATT, puis la signature des accords de l'OMC (avril 1994), celui de la Zone de Libre-Échange (ZLE) avec l'UE (janvier 1996) la Tunisie est entrée de plain-pied dans une période de libéralisation et d'ouverture des marchés. Cette politique ne touche pour le moment qu'à la marge les échanges agricoles, puisque l'offre tunisienne à l'OMC laisse possible un niveau de protection assez élevé. Toutefois à moyen terme une plus grande ouverture portera la concurrence non seulement sur le marché extérieur mais aussi sur le marché intérieur. D'ailleurs déjà avec le protocole d'accord signé en 2001 avec l'UE et qui concerne les produits agricoles, la Tunisie a été amenée à faire des concessions en contrepartie de celles offertes à la Tunisie et qui élargissent les facilités accordées par les précédents accords. Il en est de même des négociations en cours à l'OMC qui, même si elles rencontrent des résistances de certains groupes de pays, ont inscrit à l'ordre du jour une plus grande libéralisation des échanges des produits agricoles.

Face à ce contexte, la politique agricole tunisienne met de plus en plus l'accent sur l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles et sur l'amélioration de l'environnement des producteurs et leur insertion dans les filières.

Par ailleurs, le niveau de diversification atteint par l'économie tunisienne avec la montée en puissance de nouveaux secteurs exportateurs, notamment celui des produits manufacturés, semble conduire le planificateur tunisien à ne plus accorder le même poids à l'agriculture dans la stratégie de développement économique et social. Ainsi et pour la première fois depuis le début des années 1980, la part de l'agriculture dans les investissements globaux prévus dans le X<sup>e</sup> plan (2002-2006) est prévue à la baisse avec seulement 10 % des investissements, contre 14 % pour

le IX<sup>e</sup> plan et près de 17 % pour le VIII<sup>e</sup>, alors que le secteur agricole contribue encore pour 12 % au PIB et 21 % de l'emploi, alors qu'il est loin d'avoir réalisé sa mise à niveau par rapport aux défis qu'il est appelé à relever suite à une plus grande ouverture de l'économie.

**Tableau n° 10 : Part de l'agriculture dans les investissements globaux**

Plan de développement	V <sup>e</sup> (1977- 1981)	VI <sup>e</sup> (1982- 1986)	VII <sup>e</sup> (1987- 1991)	VIII <sup>e</sup> (1992- 1996)	IX <sup>e</sup> (1997- 2001)	X <sup>e</sup> (2002- 2006)
Part de l'agriculture dans les investissements globaux	12,9	15,6	16,4	17,1	13,4	10,3
Hydraulique	43,6	43,1	38,3	33,0	36,8	39,6
Forêt et CES	7,5	8,3	7,9	15,4	12,6	14,4
Élevage	12,0	10,0	10,7	12,3	14,3	13,4
Pêche	7,0	8,4	10,3	8,3	3,8	3,7
Matériel agricole	17,4	14,0	9,1	13,3	9,5	10,6
Arboriculture	5,0	7,2	11,0	9,6	9,6	12,7
Études, recherche, vulgarisation	2,4	2,3	2,6	1,7	1,2	1,4
Autres	5,0	6,7	9,1	6,5	11,5	4,2

Source : Ministère de l'Agriculture ; Diverses publications.

D'autre part et avec l'émergence des problèmes de sécurité alimentaire et de santé publique liés aux maladies de la vache folle et autres risques sanitaires, la politique d'autosuffisance en produits de base, un moment abandonnée, est de nouveau à l'ordre du jour. Cette politique va se traduire par la priorité donnée à la production nationale et une limitation volontaire des importations et par la mise en place de stratégies d'autosuffisance par produit, notamment en viande rouge et en lait.

Les résultats de cette politique semblent à première vue positifs avec une amélioration de la couverture des besoins, voire même une certaine autosuffisance pour certains produits, tels que le lait, la viande (même si le niveau de consommation reste faible par rapport aux normes). Toutefois, ces résultats restent fortement dépendants des conditions climatiques. Par ailleurs, l'apparition de tension sur le marché intérieur (lait et produits laitiers, certains légumes) avec des flambées des prix de certains produits libres (comme par exemple celui de la viande ovine, notamment à l'approche de l'Aïd El Kébir) obligent les pouvoirs publics à des formes d'intervention et de fixation de prix ou au recours de nouveau à l'importation malgré les risques que cela comporte pour le consommateur.

Face à cette situation la politique agricole cherche à mieux organiser les filières par le renforcement des groupements interprofessionnels qui sont appelés à

intervenir de plus en plus dans la régulation des marchés. Elle vise aussi à l'amélioration de l'environnement de la production à travers les possibilités d'accès au crédit (autorisation faite aux associations de souscrire à des crédits mutuels pour le compte de leur adhérents), l'instauration de subventions à l'investissement et enfin la mise en place d'un système de garantie contre les risques bancaires. Enfin, comme le montre l'affectation des investissements agricoles, une attention particulière est accordée de la part des pouvoirs publics à la protection et la mise en valeur des ressources naturelles à la base de la production agricole (eau, sol, couvert végétal, etc.).

Au niveau de la région des steppes, la période actuelle se caractérise par une double crise : celle de raréfaction et de la baisse de la qualité des ressources naturelles et celle de la dérégulation des filières de certains produits de première importance pour l'agriculture de la région.

On assiste en effet depuis le milieu des années 90 à une dégradation accélérée des ressources naturelles. Ainsi en ce qui concerne les ressources en eau, la surexploitation des nappes s'est traduite par le rabattement de celle-ci (Elloumi et Chemak, 2003) et dans certains cas par la détérioration de la qualité de l'eau d'irrigation. Au niveau des exploitations cela s'est traduit par le renchérissement du coût de l'exhaure de l'eau et par la détérioration du sol (notamment du fait de l'absence de maîtrise du drainage) et donc par la baisse des rendements et des revenus.

Dans les zones en sec, le surpâturage et des pratiques culturales inadéquates ont conduit à l'apparition de phénomènes d'érosion, parfois assez graves, et à la dégradation des parcours et de certaines nappes alfatières. Le blocage des structures foncières dont l'apurement reste inachevé aggrave le handicap de ces zones (Chemak, 2000).

Concernant les principales filières (cultures maraîchères, produits de l'élevage bovin, etc.), leur dérégulation et le désengagement de l'État de toute politique de prix a conduit à une aggravation de l'insécurité et donc de l'incertitude sur la commercialisation des produits. Ainsi dans le cas de la filière des cultures maraîchères et notamment de la culture de la tomate industrielle dans laquelle beaucoup d'agriculteurs de la région des steppes centrales se sont spécialisés, la politique de libéralisation amorcée à partir de 1990 n'a pas été favorable aux producteurs puisqu'en termes réels les prix à la production ont connu une régression significative. A cela s'ajoutent les rapports conflictuels entre les producteurs et les transformateurs dans certains bassins de production, avec des retards de paiement et des difficultés d'écoulement de la production.

Dans le cas de la filière de viande ovine, la libéralisation des prix de la viande est une des premières mesures prises dans le cadre de la politique libérale mise en

place au milieu des années 80. Cette politique s'est traduite par une baisse tendancielle des prix en termes réels. Toutefois par rapport au prix de l'orge, les prix de la viande à la production ont connu une certaine valorisation de même que par rapport aux prix du concentré, ce qui favorise une plus grande déconnexion de la conduite du troupeau par rapport aux ressources fourragères de chaque zone. Cette déconnexion est encore plus accentuée les années de sécheresse durant lesquelles l'orge est subventionnée voire distribuée gratuitement aux petits éleveurs (même si c'est dans de faibles proportions).

Enfin, même pour la filière de l'huile d'olive, l'ouverture du marché de la collecte et de l'exportation a certes induit une certaine dynamique sur le marché avec des prix souvent tirés vers le haut. Toutefois ces prix restent marqués par leur forte fluctuation avec un important poids dans les transactions des intermédiaires et des transformateurs face à des producteurs non organisés. Dans cette situation les petits producteurs, souvent amenés à vendre leur production sur pieds par manque de moyens de récolte, se trouvent le plus souvent confrontés à un marché dominé par l'entente entre les intermédiaires et les transformateurs.

Cette situation de crise risque de remettre en cause tout le modèle de développement basé sur l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles dans le cadre d'un changement en profondeur de l'organisation sociale et économique de la région. L'incapacité de l'économie de la région à faire un saut qualitatif vers la diversification et l'urbanisation industrielle a mis le doigt sur les limites de ce modèle (Attia, 1998). Il est alors à craindre que même le développement de la filière ovine, ou de celle de la production laitière ou des cultures maraîchères à haute valeur ajoutée, ne permette que de reculer l'horizon de la crise de l'ensemble de l'économie de ces régions.

### **3. LES IMPACTS POSSIBLES ET LES CAPACITÉS DIFFÉRENCIÉES D'ADAPTATION**

#### **3.1. Ouverture et compétitivité de la production agricole tunisienne**

Plusieurs études ont été réalisées dans le but soit de mesurer le niveau de compétitivité de l'agriculture, au niveau des produits, de l'ensemble du secteur, des régions ou des différents types d'exploitation, soit d'estimer l'impact des différents scénarios de libéralisation sur le secteur agricole avec ses différentes composantes. Les études se répartissent par ailleurs, selon le cadre méthodologique adopté et les indicateurs utilisés pour l'évaluation de l'impact, entre celles qui utilisent des modèles statiques et celles qui adoptent un cadre dynamique d'évaluation.

Ainsi par exemple , l'étude de l'avantage comparatif de la production agricole

révélé par le solde du commerce extérieur, calculé sur la période allant de 1970 à 1997, laisse apparaître quatre grandes périodes (selon Zaafrane, 2002) :

1. la période allant de 1970 à 1978 où les produits agricoles possèdent un avantage comparatif ;
2. la seconde période de 1979 à 1989 où le secteur agricole y perd son avantage ;
3. la troisième période de 1990 à 1998 durant laquelle le commerce extérieur de la Tunisie révèle un avantage comparatif de la production agricole ;
4. enfin de 1995 à 1998 où le secteur agricole et agroalimentaire pèse négativement sur la balance commerciale de la Tunisie, ce qui semble pouvoir s'expliquer par les conditions climatiques difficiles.

### 3.2. La compétitivité "produits"

Quatre méthodes sont généralement utilisées pour le calcul de la compétitivité produit : l'avantage comparatif révélé par le commerce extérieur ; le taux de protection nominale directe ; le taux de protection effective ; le coût en ressources intérieures.

Globalement les différentes études s'accordent à donner à un nombre assez réduit de produits agricoles et agroalimentaires tunisiens un avantage comparatif, calculé par différentes méthodes et notamment par la contribution au solde du commerce extérieur (ainsi par exemple l'étude de COMETE donnée dans le tableau n° 11 concernant le milieu des années 90 et citée par Zaafrane, 2002).

**Tableau n° 11 : Avantage et désavantage comparatifs révélés par les échanges extérieurs**

<i>Avantage comparatif</i>	<i>Désavantage comparatif</i>
Huiles végétales	Céréales
Produits de la mer	Sucre
Fruits	Lait et les produits laitiers
Vin	Aliments pour animaux
Pâtes alimentaires et produits de minoterie	Café, thé et épices
Conserves de légumes et de fruits	Viandes et abats comestibles

*Source : Zaafrane, 2002.*

L'utilisation des coefficients de protection ou de coût en ressources intérieures donne des résultats assez proches comme le montre l'étude STUDI (1998). Pour cette étude, les productions vivrières notamment les céréales, le lait et la viande dans certaines conditions de production ne sont pas compétitives. Il en est de même pour l'aviculture, et certaines cultures maraîchères traditionnelles telles les

piments en plein champ<sup>10</sup>.

L'étude en question apporte des nuances en prenant en considération à la fois le type d'exploitations (le niveau technologique, les capacités financières, et le niveau de formation des chefs d'exploitation) et les caractéristiques agro-climatiques de chaque région. Ainsi, pour un même produit la compétitivité varie d'une région à une autre ou d'un type d'exploitation à un autre. Par exemple, les céréales qui paraissent dans leur globalité peu compétitives présentent une compétitivité relativement acceptable dans le cas des grandes exploitations des zones subhumides du Nord de la Tunisie.

Les investigations menées (corroborées par le calcul des indicateurs de compétitivité) font apparaître que seuls certains produits, sous certaines conditions, peuvent être considérés comme compétitifs. Cela exprime implicitement l'idée qu'en cas de libéralisation totale, seule une partie de la production agricole peut être maintenue, dans le cadre d'un scénario théorique de libéralisation totale (avec, faut-il le rappeler, les distorsions qui caractérisent le marché international, que ce soit au niveau des prix ou à celui de l'accès aux marchés), sans politique d'accompagnement de protection et de mise à niveau (STUDI, 1998).

Une étude plus récente (Bachta, 2004) montre par ailleurs une réduction progressive des taux de protection des principaux produits agricoles et agroalimentaires, avec pour certains des taux négatifs, cas de l'huile d'olive, ce qui montre une compétitivité assez forte pour ce dernier. Pour d'autres par contre la protection reste encore forte, c'est le cas des oranges à l'exportation par exemple.

**Tableau n° 12 : Évolution des indicateurs de protection de certains produits agricoles et agroalimentaires (en %)**

Produit		1995	1996	1997	1998	1999	2000
Lait	TPN	55,8	62,2	21,3	19,8	15,3	3,6
	TPE	128,2	146,8	40,6	38,2	28,9	8,3
Blé tendre	TPN	23,7	22,3	11,9	26,4	28,5	27,9
	TPE	54	52	16	73	98	91
Oranges	TPN	74,5	87,8	85,5	90,3	95,9	92,7
	TPE	77,9	92,2	89,8	94,6	90	97,1

<sup>10</sup> Pour les opérateurs, les produits agricoles tunisiens peuvent être classés en 3 catégories : (i) les produits typiques qui ont un avantage comparatif avéré et pour lesquels il s'agit de préserver la part du marché, (ii) les produits ayant un potentiel et qui peuvent être développés avec une orientation vers les marchés extérieurs, (iii) les produits transversaux avec un label biologique dont le potentiel est assez important en relation avec les nouvelles habitudes alimentaires.

*Source : Bachta, 2004.*

Globalement et sur la longue période on retrouve la conclusion avancée par le rapport du groupe présidé par Rémy Leveau (Commissariat Général au Plan, 2000), avec une érosion des avantages comparatifs traditionnels portant sur les produits méditerranéens et une perte de désavantage comparatif des produits basiques pour lesquels la Tunisie a été un importateur structurel. Ainsi pour les produits méditerranéens pour lesquels la Tunisie semble avoir un avantage comparatif durable, la situation est en cours d'évolution. Pour des productions telles que l'huile d'olive, l'émergence de nouveaux producteurs ne fait aucun doute, avec des plantations nouvelles qui peuvent concurrencer à court terme la production tunisienne. Pour d'autres produits où la Tunisie partait désavantagée, l'exemple des produits laitiers pour lesquels toutes les études faites au milieu des années 80 et jusqu'au début des années 90 donnaient la Tunisie comme devant rester un importateur structurel, et où l'autosuffisance a été atteinte depuis 1998 est un exemple parmi d'autres qui prouvent que dans le domaine agricole certains handicaps peuvent être surmontés.

### **3.3. Les impacts de la libéralisation des échanges**

Partant de cette analyse différentes études ont cherché à saisir l'impact de différents scénarios de libéralisation sur l'économie tunisienne et sur le secteur agricole dans sa globalité, notamment en termes d'exportation.

Ainsi les modèles calculables en équilibre général ou en équilibre partiel ont mis en relief les avantages et l'impact négatif des différents scénarios de libéralisation (FAO, 1993 ; Chemingui et Dessus 1999 ; Boughanmi, 1995 ; Boudhiaf, 1995). Les effets à court terme d'une libéralisation des échanges agroalimentaires concernent tout à la fois la structure de production, la structure de la consommation de produits agricoles et agroalimentaires, l'équilibre de la balance de paiement et le budget de l'État.

Si dans l'ensemble les effets immédiats sont jugés globalement négatifs et relativement importants, par contre à long terme et moyennant les ajustements nécessaires l'économie tunisienne semble être en mesure de tirer profit de cette libéralisation. L'ensemble de ces études, à des nuances près, dues en grande partie à la nature des modèles utilisés, mettent toutefois l'accent d'une part sur l'avantage d'une ouverture réciproque du marchés des produits agricoles entre les deux partenaires qui permettrait à la Tunisie de tirer profit de ses positions de force et, d'autre part, sur les besoins en accompagnement et notamment en transferts financiers en référence aux mécanismes du projet MEDA.

#### ***3.3.1. La capacité différenciée des exploitations agricoles à faire face au***



### ***choc de la libéralisation***

On peut considérer en premier l'agriculture d'entreprise, notamment les SMVDA, les UCP, les agrocombinats de l'OTD et les exploitations privées qui ont connu une certaine intensification. Ce type d'agriculture possède une capacité de résistance voire une capacité d'agressivité sur les marchés extérieurs et intérieurs et peut donc être bénéficiaire d'une ouverture des marchés et surtout d'une libéralisation réciproque. Toutefois la confrontation avec une agriculture plus traditionnellement tournée vers l'exportation et mieux intégrée dans ces marchés risque d'être difficile. Ces exploitations, même si elles ne sont pas nombreuses contribuent pour une large part à la production nationale et servent, notamment les agrocombinats, les UCP et les SMVDA, de régulateur sur le marché national.

A l'autre extrême les exploitations de subsistance, du fait de leur faible intégration au marché présentent moins de risque direct quant à la concurrence de produits venant de l'étranger. Le plus grand risque provient de la perte de travail à l'extérieur qui est indispensable à ce type d'exploitation. Dans les zones les plus touchées par les retombées de l'ajustement structurel, on a observé un repli de ces exploitations sur elles-mêmes et un retour à l'autosubsistance. Comme nous l'avons vu plus haut les interventions des pouvoirs publics dans ces zones ont permis jusque là leur maintien mais dans une forte précarité. Ces exploitations jouent ainsi le rôle de refuge dans les périodes difficiles. Mais ce repli et l'accroissement de leur nombre font peser de lourdes charges sur les ressources naturelles, ce qui risque à moyen terme de remettre en question leur reproduction.

Le plus grand risque est celui de la déstabilisation de l'agriculture moyenne à caractère familial qui constitue le plus gros contingent des exploitations tunisiennes par le nombre et par la surface. Celle-ci en effet s'est développée par le biais de son intégration au marché et en tirant profit de la croissance de la demande solvable à l'abri de la concurrence. Par ailleurs cette agriculture, comme la majorité des agricultures familiales, tire sa force de sa souplesse et de sa diversification des activités à l'intérieur de l'exploitation, mais aussi de la synergie que procure la diversification des activités extra agricole dans un cadre familial élargi. La libéralisation des échanges agro-alimentaires risque de ce fait de l'affaiblir à la fois sur le plan de la concurrence sur le marché intérieur et sur celui de la restriction des possibilités d'emploi en dehors de l'agriculture.

#### ***3.3.2. L'analyse territoriale***

L'analyse de l'impact d'une plus grande libéralisation devrait prendre en considération à la fois le type d'exploitation, le secteur dans lequel opère l'exploitant et enfin la dimension territoriale de l'activité agricole. Dans cette perspective

l'analyse doit prendre en considération à la fois l'espace support de l'activité économique, mais aussi la communauté qui vit sur cet espace et le projet dont elle est porteuse. La présence d'organisations à la base, de structures de médiation et de spécificités propres à cet espace peuvent s'avérer des atouts pour une meilleure insertion dans un marché ouvert. L'absence d'un minimum d'intégration territoriale peut constituer au contraire un handicap.

Ainsi certains territoires cumulent les handicaps. Il en est ainsi par exemple des zones montagneuses du Nord Ouest de la Tunisie. Celles-ci se caractérisent en effet par des ressources naturelles fragiles, une densité de population des plus élevées et une quasi-absence de structures et d'organisations professionnelles et paysannes pour servir de relais entre les agriculteurs et le marché. Cette région malgré certains atouts (couverture forestière importante, fortes précipitations, etc.) et malgré son importance pour le pays ("château d'eau de la Tunisie") continue à être à la marge du développement. Dans ces conditions elle risque de pâtir de l'épuisement des possibilités d'emploi en dehors de l'agriculture, ce qui permet actuellement sa survie. En effet, comme nous l'avons vu plus haut, l'agriculture tunisienne en général et celle des zones marginales en particulier survit grâce aux revenus extérieurs que procurent les différentes formes d'activités extra agricoles. Déjà avec la mise en œuvre du PAS, ce sont ces zones qui ont le plus souffert de la réduction des opportunités d'emploi offertes en ville. L'appui des pouvoirs publics sous différentes formes et notamment à travers les projets de l'Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest a permis d'amortir le choc. La question qui se pose alors est de savoir dans quelle mesure ces zones, dont la croissance démographique aggrave la pression sur les ressources, seront en mesure de faire face à une plus grande ouverture ?

Le second exemple est celui des périmètres irrigués et notamment ceux qui ont été développés tout au long des années 1970 et 1980 dans la Tunisie centrale. Cette agriculture a le plus profité de la protection du marché intérieur et de la croissance de la demande. Elle a orienté sa production en conséquence. Ces régions font aujourd'hui face à un problème de dégradation des ressources en eau (baisse du niveau piézométrique et salinisation des nappes). En l'absence d'une gestion collective de ce type de bien, l'intervention de l'État ne semble pas être en mesure d'arrêter la dégradation et encore moins d'en inverser la tendance. L'ouverture risque alors d'aggraver la pression sur les ressources et de précipiter la décadence des périmètres en question d'autant plus que jusqu'à nos jours les agriculteurs n'ont pas été incités à l'amélioration de la productivité et la rationalisation de la demande en eau reste faible, sauf en de rares exceptions.

D'autres espaces par contre, possèdent quelques atouts qui devraient leur permettre de mieux faire face à une concurrence plus forte. Il s'agit par exemple

d'économie locale basée sur des produits compétitifs ou de l'existence d'une organisation territoriale capable d'apporter un appui aux structures de production, même si celles-ci ne sont pas, par elles-mêmes, compétitives. C'est le cas par exemple de la région du Sahel de Bizerte, où les producteurs, à travers une spécialisation dans les cultures maraîchères de primeurs et d'arrière saison associé à un élevage intensif, ont pu assurer un niveau de productivité et de revenu assez important et surtout d'avoir une position dominante sur le marché (Chérif, 1999).

L'exemple du secteur laitier mérite d'être cité rapidement. Après avoir été dépendante pour la consommation laitière des importations en provenance de l'UE, la Tunisie a mis en place une politique cohérente : une protection à la frontière avec un prélèvement, un prix garanti et régulièrement revu à la hausse, un encouragement de la collecte par le biais de coopératives de services, etc. Les résultats ne se sont pas faits attendre puisque au bout de 10 ans la Tunisie est devenue autosuffisante avec une consommation moyenne de 100 kg par habitant et par an. Le démantèlement d'un tel système peut ruiner 120 000 exploitants-éleveurs de bovins laitiers (soit autant que la main-d'œuvre employée dans le secteur textile).

On peut indiquer aussi le cas des zones agro-pastorale du Sud-Est tunisien où l'intervention de l'État à travers la subvention des intrants permet une lutte efficace contre la sécheresse, mais où l'absence d'une régulation communautaire et d'une approche territoriale du développement se traduisent par une aggravation de la pression sur les ressources naturelles et des risques de désertification. Dans ce contexte, l'ouverture des marchés risque de fragiliser encore plus les agriculteurs et les écosystèmes et se traduire par une aggravation des dégradations déjà à l'œuvre.

Plus au nord, dans les plaines céréalières, les producteurs ont pu bénéficier d'une protection qui n'a pas favorisé l'amélioration de la productivité. Dans ces conditions les exploitations les mieux équipées et qui possèdent une certaine maîtrise technique ont pu bénéficier d'une rente de situation ces dernières années. L'ouverture du marché qui peut être significative d'une baisse des prix, pourrait pousser ces derniers à l'amélioration de leur productivité, mais peut se traduire pour les petites structures d'un repli vers l'autosubsistance.

En fin de compte, au-delà des structures et des produits, ce sont les territoires qui sont mis en concurrence à travers l'ouverture des marchés. L'adoption d'une approche territorialisée permet ainsi de mieux prévoir l'impact de la libéralisation des échanges. La politique de développement territorial adopté depuis peu en Tunisie a pour objectif d'améliorer la compétitivité des territoires, elle est toutefois très récente pour autoriser une ouverture sans risque.

## CONCLUSION

Le développement agricole et rural qu'à connu la Tunisie malgré la faiblesse des ressources naturelles et leur fragilité a été obtenu grâce à des transferts publics vers les zones difficiles et dans le cadre d'une économie protégée. Cette situation qui se prolonge encore malgré l'adoption d'une politique de libéralisation s'est traduite par une amélioration des indicateurs de développement rural et par une certaine amélioration de la couverture des besoins de la population par la production nationale. Toutefois cette politique a atteint ses limites écologiques, financières, économiques et sociales :

- limites écologiques suite à une mobilisation et une utilisation excessives des ressources ;
- limites financières du fait de la nécessité d'assurer dans la durée des transferts financiers vers le monde rural et les secteurs agricoles les plus fragiles ;
- limites économiques et sociales du fait de la difficulté à mettre en place un développement urbain qui offre une alternative au trop plein de population agricole qui devrait quitter l'agriculture afin de rendre plus rentable et plus durable les exploitations qui restent. Cela se traduit par la multiplication des situations précaires qui sont redevables des transferts publics.

Dans ce contexte, parler d'une plus grande libéralisation est un risque énorme pour l'agriculture et la société rurale tunisienne, non seulement par ses effets directs mais aussi et surtout par ses effets indirects à travers les changements que cela devrait induire au niveau des autres secteurs et la réduction des offres d'emploi et par conséquent l'effet sur la formation du revenu d'une majorité d'exploitations.

Il peut en résulter une situation accrue de précarité qui toucherait en premier les petits exploitants pluriactifs qui tirent leur subsistance d'une activité agricole soutenue par une activité extra agricole elle-même souvent précaire. Dans la mesure où les autres secteurs de l'économie sont incapables d'offrir suffisamment d'emplois cela devrait se traduire par une pression sur les ressources et à terme à leur dégradation. Mais le risque est plus important encore en terme de territoire : peu d'espaces présentent une intégration territoriale qui leur permette d'avoir une plus grande capacité de résistance face à la concurrence.

## RÉFÉRENCES

- Abaab A., Elloumi M., 1996, "L'agriculture tunisienne. De l'ajustement au défi de la mondialisation", in Elloumi M. (éd.), *Politiques agricoles et stratégies paysannes au Maghreb et en Méditerranée occidentale*, Tunis, Alif-IRMC, pp. 114-145.
- Abaab A., Elloumi M., 2001, "Évolution des structures des exploitations agricoles et politique de développement : le cas de la Tunisie", in Jouve A.M. (sous la dir. de), *Terres méditerranéennes : le morcellement, richesse ou danger ?*, Karthala, CIHEAM.
- Abaab A., 1999, "Modernisation agricole et ses effets sur les systèmes de production agricole : cas de la région de Sidi Bouzid, en Tunisie centrale", Ph.D., Université de Gent.
- Abaab A., Elloumi M., Mezghanni C., 2000, "Tunisie", in RAFAC, *Agriculture familiale et développement rural*, ouvrage collectif, Khartala, Paris, pp. 449-500.
- Arnaldi E. et al., 1996, "La transformation des exploitations familiales durant un processus de modernisation. Quelques enseignements du cas espagnol", in Elloumi M. (éd.), *Politiques agricoles et stratégies paysannes au Maghreb et en Méditerranée occidentale*, Tunis Alif-IRMC.
- Attia H., 1998, "Le développement agricole à Sidi Bouzid : histoire et perspectives", communication aux journées d'échanges de connaissances sur le développement rural, Tunis, 4-5 mai.
- Bachta M.S., 2004, "Les politiques de soutien des filières de production en Tunisie", in *Le soutien aux produits agricoles et aux filières agro-alimentaires, études de cas : Maroc, Tunisie, Turquie*, CIHEAM, IRESA, INAT.
- Bedoui A., 1994, "Analyse de la dynamique sociale dans le contexte de l'application du plan d'ajustement structurel en Tunisie", *Revue tunisienne d'économie*, n° 5, pp. 253-313.
- Bedrani S., Elloumi M., 1998, "Impact des politiques économiques sur la désertification : le cas des pays du Maghreb", in *Économie du Maghreb : l'impératif de Barcelone*, A. Sid Ahmed (dir.), CNRS Éditions.
- Boudhif M. (éd.), 1995, "Intégration économique internationale", actes du colloque de Tunis : relations économiques entre pays de l'UMA et UE, Octobre, 340 p.
- Boughanmi H., 1995, "Impact de la zone de libre échange entre la Tunisie et l'Union européenne : évaluation en équilibre général calculable", in Boudhif M. (éd.).

- Bourbouze A., Elloumi M., 1999, "Mission d'évaluation concernant la coopération franco-tunisienne engagée dans le domaine de la filière lait en Tunisie", Rapport, 35 p.
- Chemak F., 2000, "Système foncier et mutations du système agraire dans le semi-aride tunisien. Cas de la communauté de Zoghmar", mémoire de DEA, Université de Montpellier 1.
- Chemak F., Elloumi M., 2002, "Le rôle des coopératives de services agricoles (CSA) dans la dynamique de la filière lait en Tunisie", in Elloumi M. (dir.), *Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée : États, sociétés civiles et stratégies des acteurs*, IRMC, Karthala, Paris.
- Chemingui M.A., 2002, "Les enjeux de la libéralisation de l'agriculture tunisienne", in Regnault H., Roux B. (éds.), *Relations euro-méditerranéennes et libéralisation agricole*, l'Harmattan, pp. 203-238.
- Cherif A., 1999, "Terroirs et dynamiques paysannes en Tunisie : Aousja (Sahel de Bizerte)", *Cahiers du CREAD*, n° 48, pp. 23-36.
- Ciheam 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002. Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne, Rapports annuels, CIHEAM, Paris.
- Comete-Engineering, 1996. Les perspectives du secteur agricole compte tenu des mutations internationales, 230 p.
- Comete-Engineering, 1998. Etude de développement du secteur agro-alimentaire dans le cadre de l'accord de partenariat Tunisie-Union européenne, Rapport provisoire, Tunis, juin 1998, 157 p.
- Commissariat Général du Plan, 2000, *Le partenariat euro-méditerranéen : la dynamique de l'intégration régionale*, rapport du groupe présidé par Rémy Leveau, La Documentation française, 231 p.
- Elloumi M. et al., 2000, "Rapport de recherche de module thématique sur les stratégies familiales", DYPEN II.
- Elloumi M. et al., 2001, "Options de gestion des parcours et stratégies individuelles et communautaires des agro-pasteurs du Centre et du Sud Tunisiens", communication au séminaire international : Policy and Institutional Options for the Management of Rangelands in Dry Areas, Hammamet, 6-11 mai.
- Elloumi M., Chemak F., 2003, "La gestion des ressources naturelles en Tunisie : les conflits et leur modes de résolution", rapport pour le compte de l'IFPRI, 62 p.
- Elloumi M., 1997, "Politiques agricoles, programmes de développement rural et zones défavorisées : le cas de la Tunisie" in Roux B., Guerraoui D. (dir.), *Les zones défavorisées méditerranéennes*, L'Harmattan-Les Editions Toubkal.

- Gana A., 1998, "Agricultural Restructuring, Household Practices and Family Farm Differentiation: a Case Study of the Region of Zaghouan", Tunisia, Ph.D. Diss., Cornell University, 287 p.
- INS, 2001, Enquête nationale sur la population et l'emploi.
- Ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques, 2005, Budget économique de 2006.
- Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEAT), 1998, Rapport national sur l'état de l'environnement, Tunis.
- Ministère de l'Agriculture : Annuaires des statistiques agricoles : plusieurs années.
- Ministère de l'Agriculture : Enquêtes Agricoles de base : plusieurs années.
- Ministère de l'Agriculture, 1996, Enquêtes sur les structures des exploitations agricoles, 1994-1995.
- Studi-Ingénierie, 1998, Les ajustements stratégiques en vue d'une meilleure compétitivité de l'agriculture tunisienne, phase 1, rapport final de synthèse.
- Zaafrane H., 2002, "L'agriculture et l'industrie agroalimentaire tunisiennes face au partenariat euro-méditerranéen", in Regnault H., Roux B. (éds.) *Relations euro-méditerranéennes et libéralisation agricole*, l'Harmattan, pp. 87-119.

### TUNISIAN AGRICULTURE IN A CONTEXT OF LIBERALIZATION

**Abstract** - *The development of Tunisian agriculture has been carried out until recently under a relatively high level of protection and with public financial support. In this protected context, Tunisian agriculture experienced deep changes including increases in the total number of farms, particularly of micro-farms and of mid-size farms. At the territorial level, the emergence of new areas of production with a relatively fast transition from agro-pastoralism to intensive irrigated agriculture can be observed in some regions. Tunisia, the first country which signed an association agreement with the EC, maintained a certain level of protection for its agricultural sector, for economic and social reasons. The liberalization of the agricultural exchanges, as it brings competition into the internal market, may question this dynamics if not generally, at least for some sectors, farmers and territories which are least able to adapt to the changes entailed by this liberalization. This is notably the case of the household agriculture and the least competitive territories.*

### LA AGRICULTURA TUNECINA EN UN CONTEXTO DE LIBERALISACIÓN

**Resumen:** *El desarrollo de la agricultura tunecina se realizó, hasta hoy en día en un marco bastante protegido y con el apoyo del Estado. Se ha traducido por el aumento del número de explotaciones, en particular de micro-explotaciones, y sobre todo por el fortalecimiento de la explotación media. Al nivel territorial, asistimos a la emergencia de nuevos polos de producción con, para algunas regiones, un pasaje relativamente rápido de la agricultura vinculada con el ganado a una agricultura irrigada intensiva. Túnez, que ha firmado los primeros acuerdos de asociación con la Unión Europea, sigue teniendo un cierto nivel de protección del sector agrícola, tanto por razones económicas que sociales. Sin embargo, la liberalización de los intercambios agrícolas, llevando la competencia en el mercado interior puede poner en tela de juicio esta dinámica, no en su conjunto pero por lo menos en lo que se refiere a la agricultura familiar, los sectores y los territorios los menos competitivos.*